

# A CONSERVER PAR L'ADHERENT

## NOTE D'INFORMATIONS

( A remettre systématiquement aux nouveaux adhérents, pilotes ou élèves)

Le club compte plus de 100 adhérents, il est donc nécessaire de rappeler et de fixer certaines règles pour son bon fonctionnement:

- Prendre connaissance des statuts et du règlement intérieur du club, disponible sur notre site ([www.loiret-paramoteur.com](http://www.loiret-paramoteur.com)), ou si vous ne disposez pas d'une connexion Internet, en demander un exemplaire papier à un membre du bureau.
- Lors de votre adhésion au club, le montant de votre cotisation devra être accompagné du bulletin d'adhésion renseigné dans sa totalité au regard de votre situation du moment.

**Important** : afin de disposer en permanence d'informations actualisées et fiables, il est nécessaire que le bureau soit informé de toute modification vous concernant ( téléphone, adresse postale et e-mail, etc..).

Si vous êtes élève, après obtention de votre brevet, pensez à en fournir une photocopie, ainsi qu'un justificatif d'assurance R.C. aérienne, et une photocopie de la carte d'identification de votre matériel.

## CONSIGNES TERRAIN

Respectez les **CONSIGNES DE VOL** déjà établies (pas de survol des habitations, suivre les consignes de départ en navigation, rester très à l'écart du tour de piste de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel, éviter les vols basse altitude au dessus des zones protégées de bord de Loire et des forêts en période de chasse,...).

**ANALYSEZ L'ENVIRONNEMENT** avant toute mise en route de moteur (personne à proximité) et tout décollage (axe dégagé, pas d'atterrissage en cours au même endroit).

En arrivant au terrain, **RESPECTEZ L'ARRET AU STOP** et vérifiez si un appareil ne va atterrir ou décoller.

Pilotes et élèves, **STATIONNEZ SUR LE PARKING** prévu et non sur le chemin passant devant le local, qui est communal et doit rester libre.

Le **PARKING VISITEURS** est situé avant la piste sur la gauche. Pensez à le préciser aux personnes qui vous rendent visite.

Faites le tri de vos **DECHETS** et jetez les dans la poubelle adaptée.

Les **ANIMAUX** sont placés sous la responsabilité de leurs propriétaires et ne doivent pas gêner les utilisateurs de la base.